



## Rapatriement d'enfants de djihadistes de Syrie : « Cette décision arrive trop tard »

**INTERVIEW** L'avocate pénaliste **Marie Dosé** dénonce l'absence de ligne politique claire de l'Etat français vis à vis des ressortissants partis en Syrie et en Irak...

Propos recueillis par HELENE SERGENT



La Française Melina Boughedir, originaire de Melun, a été condamnée pour « terrorisme » en Irak. – STRINGER/AFP

- Une source anonyme citée par Le Monde et l'AFP a annoncé que la France acceptait de rapatrier les enfants de djihadistes français signalés en Syrie dans les zones contrôlées par les Kurdes, avec l'accord de la mère.
- Une position qui tranche avec celle communiquée il y a quelques semaines par la directrice de la communication au ministère des Affaires étrangères qui plaidait pour une évaluation au « cas par cas ».
- Pour l'avocate Marie Dosé, qui défend deux femmes et sept enfants détenus au Kurdistan syrien, le gouvernement français doit se positionner clairement sur le sujet et définitivement.

Cela fait désormais plus d'un an que la bataille de Mossoul (Irak) s'est terminée. Une étape-clé pour la coalition internationale, l'armée irakienne et le régime de Bachar al-Assad qui ont récupéré depuis la quasi-totalité des fiefs emblématiques de l'organisation terroriste Daech en Syrie et en Irak. Un an s'est écoulé et une question subsiste toujours : que faire des ressortissants étrangers et de leurs proches capturés sur place ? Si des États comme la Russie et l'Indonésie ont rapidement tranché en faveur d'un rapatriement et d'une judiciarisation dans le pays d'origine, d'autres pays, à l'image de la France, évitent soigneusement la question.



Ainsi, depuis dix-huit mois, le ministère des Affaires Étrangères, celui de la Justice et l'exécutif alimentent l'ambiguïté. Ce mercredi, une source anonyme citée par *Le Monde* et l'AFP a annoncé que la France acceptait de rapatrier les enfants de djihadistes français signalés en Syrie dans les zones contrôlées par les Kurdes, avec l'accord de la mère. Une position qui tranche avec celle communiquée il y a quelques semaines

par la directrice de la communication au ministère des Affaires étrangères qui plaidait pour une évaluation au « cas par cas ». Des attermoissements inacceptables pour l'avocate **Marie Dosé**, qui défend deux femmes et sept enfants détenus au Kurdistan syrien.

## **Comment analysez-vous ce changement de doctrine soudain de la part de la France ?**

Je suis scandalisée sur la forme. Ce sujet mériterait une position officielle du gouvernement. Au regard de la gravité de ce sujet, il faut une politique assumée et actée par le Quai d'Orsay et la présidence. Or encore une fois ce n'est pas le cas. Sur le fond, on passe de contradiction en contradiction. Si on se penche sur le « timing » dans lequel intervient cette information sur le rapatriement des enfants, c'est un peu inquiétant.

En un mois et demi, on a eu un premier communiqué des forces Kurdes en Syrie qui signifiait aux autorités françaises qu'ils ne souhaitent pas juger les étrangers et demandaient à la France de les rapatrier. En parallèle, un enfant de 18 mois né d'une mère française est mort début octobre dans un camp de prisonniers en Syrie sans que les autorités ne s'en émeuvent. Enfin, un dernier communiqué des Kurdes annonçait qu'ils étaient finalement prêts à garder les ressortissant(e)s français (es) pour les juger.

## **S'agit-il selon vous d'une avancée ?**

Cette décision arrive trop tard. La plupart de ces enfants ont passé 18 mois dans un camp contrôlé par les Kurdes. La majorité d'entre eux a moins de cinq ans, pour certains la seule chose qui les rattache à l'univers, c'est ce camp en Syrie, c'est-à-dire le néant, et leur mère. Leur univers, c'est leur mère. L'arrachement va être d'autant plus traumatisant qu'il intervient trop tard.

## **La source de « haut rang » citée par les médias précise toutefois que cette évolution de doctrine « ne signifie pas un retour immédiat » des enfants puisqu'il reste conditionné à l'accord de la mère. Dans quel état d'esprit sont celles retenues en Syrie avec lesquelles vous échangez ?**

Certaines d'entre elles acceptent évidemment cette option du rapatriement en disant « ce n'est pas à mes enfants de payer mes choix ». C'est plus compliqué pour d'autres. Mais encore une fois, pourquoi, alors même que les Kurdes ont répété à plusieurs reprises qu'ils ne jugeront pas ces femmes, pourquoi ne pas les rapatrier avec leurs enfants alors qu'elles font toutes l'objet d'un mandat d'arrêt, qu'elles sont toutes judiciairisées en France ? Quel est le sens de cette politique ?

Il n'y a pas de Kurdistan syrien, il n'y a aucune reconnaissance internationale de cet État, il n'y a donc pas de juridiction, pas de tribunal, alors quoi, que fait-on ? Qu'on arrête de répéter à longueur de temps que ces femmes vont être jugées par des Kurdes puisqu'ils n'en ont pas les moyens ! C'est le devoir des autorités politiques de prendre des décisions clairement et de fermer des hypothèses qui ne sont pas crédibles. ■